

Chers compatriotes.

Après avoir décrit les quatre axes sur lesquels nous nous positionnons pour penser politique, j'aborde aujourd'hui la question de la décision elle-même, à travers les cinq pouvoirs qui s'exercent, du plus prégnant d'entre eux, le pouvoir exécutif, au plus diffus, le pouvoir citoyen. Ces pouvoirs, qu'ils soient institués par la Constitution ou plus proches de contre-pouvoirs informels s'opposent, s'influencent et se complètent. Ils sont en théorie séparés et indépendants. Cependant, en pratique, selon les régimes politiques, selon les institutions et selon les traditions, l'exercice du pouvoir peut prendre des tournures bien différentes, en particulier avec une large hégémonie du pouvoir exécutif. Il est justement question ici de ce premier pouvoir, celui qui est chargé de faire fonctionner la machine administrative pour mettre en œuvre une politique dans le cadre de la souveraineté nationale.

Le mâle dominant ou la femelle dominante se retrouve dans la plupart des groupes animaux, notamment chez les primates. De même que s'observent chez les animaux la compétition et le combat pour acquérir cette position, essentiellement à des fins de privilèges reproductifs : choix des partenaires sexuels et multiplication des chances de descendance. L'organisation des groupes sociaux humains autour d'un chef ou d'une cheffe semble donc quelque chose de tout à fait naturel, peut-être même de vital. Mais on comprend aussi que la recherche consciente ou inconsciente d'une satisfaction individuelle motive presque toujours l'action de conquête ou de maintien du pouvoir. Cette dualité entre le vice et la vertu, inhérente au pouvoir, engendre une méfiance instinctive, bien compréhensible, à l'égard des personnes qui exercent des responsabilités, comme on dit aujourd'hui pour noyer le poisson. D'ailleurs, le vice l'emporte souvent, l'ego des êtres humains soumis au « toujours plus » provoquant inmanquablement des agissements liberticides, inégalitaires et conflictuels. Au niveau politique, ces comportements ont pu prendre la forme des tortures, de l'esclavage et des guerres aux conséquences insupportables. Aussi, très tôt, des contre-pouvoirs sont

nés : conseil des anciens, religions, assemblées, tribunaux, manifestations. Mais ces contre-pouvoirs se sont structurés, sont devenus des pouvoirs, tout autant sujets aux dérives autoritaires. Dès lors, seul le respect d'un cadre prédéterminé d'accès et d'exercice des différents pouvoirs permet de légitimer durablement les décisions. En quelque sorte, la fonction politique dépasse la personne qui l'exerce, particulièrement pour le pouvoir exécutif.

Mis à part quelques expérimentations démocratiques, notamment chez les Grecs et les Romains antiques, l'hérédité a longtemps été la seule voie légitime d'accès au pouvoir. La transmission du pouvoir par héritage avait l'avantage d'éviter certaines compétitions énergivores, souvent mortifères, mais elle avait évidemment tendance à figer les sociétés dans des systèmes aristocratiques extrêmement inégalitaires et à provoquer des révoltes, voire des révolutions. Pour éviter ces écueils, en Europe, beaucoup de monarchies héréditaires se sont maintenues jusqu'à nos jours en transférant le pouvoir effectif à un gouvernement issu d'une élection au suffrage universel, qui est le moyen moderne d'asseoir la légitimité du pouvoir. Dès lors, le monarque se contente en quelque sorte d'incarner son pays. Cela a quelque chose d'étrange, un chef sans pouvoir, mais la France, après avoir abattu la monarchie et l'Empire, s'était également dotée sous la 3^{ème} et la 4^{ème} République d'une telle figure chargée d'inaugurer les chrysanthèmes : le Président de la République. La 5^{ème} République a remis en scène un chef de l'État élu par le peuple et doté de réels pouvoirs, s'inscrivant d'ailleurs dans le principe de la monarchie élective qui avait désigné Hugues Capet roi des Francs mille ans auparavant. Personnellement, je préfère cette version de la Présidence de la République. Les élections, à tous les niveaux, sont faites pour octroyer légitimement du pouvoir, pas pour désigner un acteur ou une actrice politique, simple interprète de sa fonction, comme le sont devenus la plupart des monarques dynastiques. Je pense donc que la Constitution de la 5^{ème} République reste, dans ses grands principes, valable.

Le passage à une 6^{ème} République que certains soutiennent est illusoire pour solutionner la crise démocratique que nous traversons. Nos voisins européens, qui ont des régimes

parlementaires bien installés, souffrent aussi de l'abstention et de la contestation systématique. Cette crise des démocraties a des causes bien plus profondes que la personnalisation du pouvoir inhérente à notre régime dit semi-présidentiel. Je l'ai déjà souligné plusieurs fois, le problème réside bien plus dans la pusillanimité de la classe politique qui a servi des intérêts particuliers et non majoritaires en se soumettant depuis plusieurs décennies à des diktats idéologiques, économiques ou sociétaux. La France s'est affaiblie parce que ses élites politiques ont été faibles, voilà tout. Ceci dit, il y a un mal bien français du pouvoir exécutif : son parisianisme. Cette concentration totale de l'État dans quelques quartiers de la capitale contribue largement à adopter des décisions hors sol, déconnectées des réalités profondes du pays. Les ballets ministériels et présidentiels en province ne sont que de vains exercices de communication, d'une condescendance affligeante, qui coûtent un « pognon de dingue » et surchargent gravement le personnel préfectoral.

Je propose la Déconcentration des Ministères Non Régaliens. Chaque région française se verra attribuer un ministère non régalien (ni Intérieur, ni Armées, ni Affaires étrangères, ni Justice) le plus en rapport possible avec sa situation géographique, économique ou culturelle. La construction des nouveaux bâtiments ministériels sera financée par la vente des bâtiments parisiens ainsi libérés. La localisation du ministère régionalisé se fera nécessairement dans un des départements les moins peuplés de la région concernée. L'apport économique de centaines de fonctionnaires d'État permettra ainsi de redynamiser grandement et rapidement plus d'une dizaine de territoires en difficulté. Ce sera un signe concret, marquant, de partage du pouvoir exécutif entre le national et le territorial.

Voilà, la clef politique n°11, c'est le pouvoir exécutif, qui est celui de gouverner, de prendre des décisions qui engagent toute la communauté grâce à la légitimité, celle-ci étant octroyée dans les démocraties par un processus électoral. En France, les institutions de la 5^{ème} République confèrent au Chef de l'État élu au suffrage universel un rôle prépondérant dans la conduite des affaires gouvernementales. Il paraît normal d'assumer ce choix d'un chef capable d'agir, qui ne soit pas seulement une incarnation

symbolique et désuète de la Nation. Il est aussi normal de rééquilibrer le pouvoir exécutif en faveur des provinces en déparisienisant certains centres névralgiques de la décision étatique. Donnons à chaque région une part visible de l'appareil d'État !

Je vous remercie de votre écoute et je vous donne rendez-vous le 28 octobre prochain pour la clef n°12. Je vous dis donc : à bientôt !